

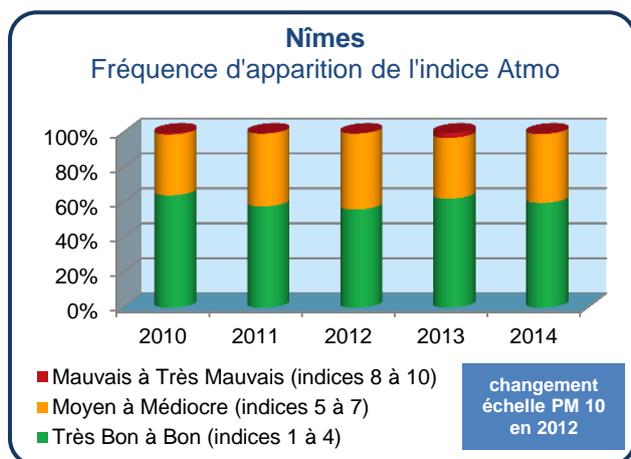


Modification dans le calcul de l'indice ATMO à partir du 1^{er} janvier 2012

(Arrêté ministériel du 21/12/11)

- les seuils de l'échelle PM 10 ont été abaissés ce qui a pour conséquence de donner plus d'importance à ce polluant dans le calcul de l'indice ATMO,
- en revanche, les grilles de calcul pour les autres polluants participant à l'indice ATMO (SO₂, NO₂ et O₃) n'ont pas été modifiées.

1/ FREQUENCE D'APPARITION DES INDICES



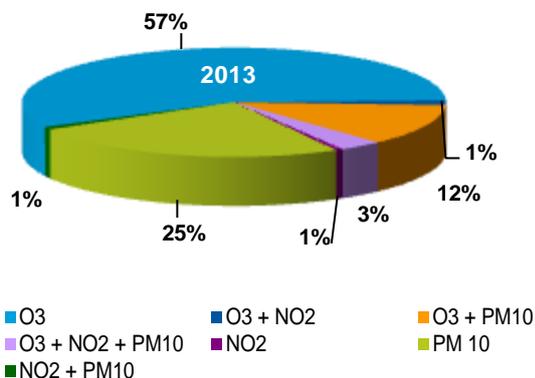
Indice	en % du nombre de jours				
	2010	2011	2012	2013	2014
Très Bon à Bon (indices 1 à 4)	64%	58%	56%	62%	60%
Moyen à Médiocre (indices 5 à 7)	35%	42%	43%	35%	39%
Mauvais à Très Mauvais (indices 8 à 10)	1%	<1%	<1%	3%	<1%

Les indices « TRES BON A BON » sont les plus fréquents.

Entre 2013 et 2014, peu d'évolution :

- la fréquence d'apparition des indices « TRES BON A BON » et « MAUVAIS A TRES MAUVAIS » a légèrement diminué (-2%),
- en contrepartie, les indices « MOYEN à MEDIOCRE » ont été légèrement plus fréquents (+ 4%).

2/ ORIGINE DE L'INDICE EN 2014



En 2014,

- comme les années précédentes, la part de l'ozone (seul ou associé à d'autres polluants) dans la détermination de l'indice ATMO est majoritaire (78% contre 74% en 2013),
- les 2 indices 8 « MAUVAIS » ont pour origine les PM 10.

Echelle ATMO : 1 = Très bon ; 2 = Très bon ; 3 = Bon ; 4 = Bon ; 5 = Moyen ; 6 = Médiocre ; 7 = Médiocre ; 8 = Mauvais ; 9 = Mauvais ; 10 = Très Mauvais

Note : seules les stations urbaines et périurbaines participent au calcul de l'indice Atmo.